194873 - Un jeu interdit parce que relevant des jeux de hasard

question

On trouve dans de nombreux endroits des jeux payants. Quand on gagne , on obtient des tickets. Dans le cas contraire, on obtient rien. Au sortir de la partie jouée avec les tickets, le participant peut acheter un jouet au kiosque où l'on vend les tickets. Or, il est bien connu que la valeur des jouets est inférieure à la mise à verser pour participer aux jeux. C'est qu'on appelle en arabe arkiid (rawaq). Est-ce un jeu de hasard?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Cette forme de jeu n'est pas permise car elle relève du jeu de hasard car le sens du jeu de hasard selon l'explication donnée par ibn Taymiya est de prendre le bien de quelqu'un de manière risquée parce qu'on ne sait s'il va être compensé ou pas. (Extrait de Madjmou al-fatwa (19/283).

Aboul Baqaa al-Hanafi dit: Tout jeu soumissouvent à la condition que le gagnant reçoivequelque chose du perdant est un jeu de hasard. Extrait de al-Koulliyaat, p. 702. Le jeu de hasard est interdit par consensus en vertu de la parole d'Allah le Très-haut: Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. (Coran,5:90). Ibn Abbas et Ibn Omar ont dit: Le mayssir c'est le jeu de hasard. Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (3/178) Al-Baghawi dit: Mayssir, c'est-à-dire le jeu de hasard. Extrait du Tafsir d'al-Baghawi (3/94).

Cette définition du jeu de hasard s'applique au cas objet de la présente question. Que le gain du joueur soit égal, soit supérieur ou inférieur à sa mise, la pratique reste un jeu de hasard. Toute transaction qui ne peut ne déboucher qu'à un gain ou à une perte relève du jeu de hasard. A ce propos Allah Très-haut dit:Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des

autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel. (Coran,4:29). Al-Baghawi dit dans son explication du verset: ô vous qui croyez, que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. C'est -à- dire de manière illicite comme le recours à l'usure, au jeu de hasard, à l'usurpation, au vol, à la trahison, etc.» Extrait du Tafsir d'al-Baghawi (2/199).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)a été interrogé à propos d'un casqui ressemble énormément au cas présent. Voici sa réponse: «Le cas mentionné par l'auteur de la question consiste à acheter un ticket qui, en cas de gain , comme il le dit, rapporte gros. Ce cas de figure relève du jeu de hasard dont Allah Très-haut dit: Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin? Obéissez à Allah, obéissez au Messager, et prenez garde! Si ensuite vous vous détournez... alors sachez qu'il n'incombe à Notre messager que de transmettre le message clairement. (Coran,5:90-92).

Celui qui se livre à ce jeu de hasard, qui tourne entre le gain et la perte, ne sait pas s'il va gagner ou perdre. Le jeu est totalement interdit. Pire, il relève des péchés majeurs. Son caractère odieux n'échappe pas à celui qui constate qu'Allah Très-haut le hisse au rang de l'idolâtrie , de la consommation du vin, et de l'usage des flèches de divination.» Extrait de fatwa islamique (4/441).

Nous avons déjà abordé exhaustivement la sagesse qui sous-tend l'interdiction du jeu de hasard dans la fatwa n° 4013.

Allah le sait mieux.